



Référence : CU 2019/59/(A)/DTA/CEB/CSS

Le secrétariat de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption présente ses compliments à [xxx] et a l'honneur d'inviter le Gouvernement à participer à la **huitième réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée sur la coopération internationale**, qui se tiendra à Vienne le **31 mai 2019 (bâtiment M, salle des plénières)**.

La réunion d'experts a été créée par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption dans sa résolution 4/2, intitulée « Organisation de réunions de groupes d'experts intergouvernementaux à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale ». Dans sa résolution 7/1, intitulée « Renforcement de l'entraide judiciaire aux fins de la coopération internationale et du recouvrement d'avoirs », et conformément aux recommandations issues de la sixième réunion d'experts, la Conférence a décidé que celle-ci poursuivrait ses travaux en échangeant des informations sur les meilleures pratiques recensées et les difficultés rencontrées concernant notamment : a) les raisons fréquemment invoquées pour justifier le rejet d'une demande d'entraide judiciaire ou le retard dans l'exécution d'une telle demande en rapport avec des infractions de corruption visées par la Convention, afin de proposer des solutions novatrices ; et b) la coopération internationale dans le cadre de procédures civiles et administratives concernant des affaires de corruption et les mesures envisageables pour protéger la confidentialité des informations communiquées au titre de l'assistance accordée en rapport avec des mesures pénales, civiles et administratives.

La documentation de la réunion, qui comprend notamment l'ordre du jour provisoire annoté et le projet d'organisation des travaux, sera disponible en ligne dans toutes les langues officielles de l'ONU sur le site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime aux adresses suivantes :

<https://www.unodc.org/unodc/fr/corruption/EM-InternationalCooperation/session8.html> ou

<http://myconference.unov.org>.

..... Est jointe à la présente une note d'information destinée aux participants, qui contient des instructions et renseignements administratifs pour faciliter l'organisation de leur voyage, l'obtention de leur visa, la réservation de leur chambre d'hôtel et l'accomplissement d'autres démarches.

[xxx]

[xxx]

[xxx]

Il serait souhaitable que la réponse du Gouvernement à la présente invitation soit envoyée directement au secrétariat de la Conférence des États parties, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, B.P. 500, 1400 Vienne (Autriche), ou qu'une copie numérisée en soit envoyée à l'adresse électronique uncac@un.org. Dans ce dernier cas, seules les copies numérisées de notes verbales seront acceptées. Les renseignements sur les membres de la délégation du Gouvernement, notamment leurs noms, titres et coordonnées (adresse électronique), devront être communiqués à l'Office dès que possible, en tout état de cause le **10 mai 2019** au plus tard.

Le 1^{er} mars 2019